



PUBLICATION FACTS

JOURNAL

CANADIAN PUBLIC POLICY-
ANALYSE DE POLITIQUES

PUBLICATION DATE

2024

VOLUME/ISSUE

50 (1)

PAGES

1-19

AUTHORS

Tombe, Trevor

THE ALBERTA PENSION ADVANTAGE? A QUANTITATIVE ANALYSIS OF A SEPARATE PROVINCIAL PLAN

ABSTRACT

Un régime de retraite propre à l'Alberta (RRA) fait l'objet depuis peu d'un regain d'attention. Dans cet article, j'évalue la viabilité à long terme de ce régime, en utilisant à la fois un modèle quantitatif détaillé et des approches simples et intuitives. Je constate que la marge de manœuvre pour modifier les niveaux de prestations et les taux de cotisation par rapport au Régime de pensions du Canada (RPC) est modeste. Plus précisément, j'estime que le taux de cotisation minimum au RRA est de 8,2 %, comparativement à 9,5 % pour le taux de base du RPC. En tenant compte d'un coussin de 0,4 point de pourcentage, le même que pour le RPC, le taux de cotisation imposé au RRA par la loi passerait alors à 8,6 %. Ce chiffre contraste fortement avec un rapport récent commandé par le gouvernement (LifeWorks 2023), qui calcule un taux de cotisation de 5,9 %. J'explique cet écart et je montre qu'il dépend en grande partie de la façon dont on interprète la formulation imprécise de la Loi sur le Régime de pensions du Canada. Je considère également plusieurs risques pertinents. Par exemple, les flux migratoires nets positifs de l'Alberta constituent presque deux tiers de son avantage en matière de pensions. Et, selon l'horizon prévisionnel choisi, les risques d'investissement pourraient éliminer entièrement son avantage. Dans l'ensemble, cet article constitue une base actualisée non seulement pour évaluer les forces et les faiblesses du RRA, mais aussi pour comprendre, plus généralement, la viabilité des régimes de retraite.

A separate Alberta Pension Plan (APP) has recently gained renewed attention. In this paper, I assess the long-run viability of such a plan by using both a detailed quantitative model and simple, intuitive approaches. I find only modest scope for changes in benefit levels and contribution rates relative to the Canada Pension Plan (CPP). Specifically, I estimate an APP minimum contribution rate of 8.2 percent, compared to the base CPP's 9.5 percent. With the same 0.4 percentage point cushion as in the CPP, the APP legislated contribution rate would then be 8.6 percent. This figure is in sharp contrast to a recent government-commissioned report (LifeWorks 2023), which found a contribution rate of 5.9 percent. I explain this disparity and show that much depends on how one interprets imprecise language in the Canada Pension Plan Act. I also explore several relevant risks. Alberta's positive net migration flows, for example, account for nearly two-thirds of its pension advantage. And, depending on the time horizon, investment risks may eliminate its entire advantage. Overall, this paper provides an updated foundation not only to evaluate the strengths and weaknesses of an APP but also to understand pension sustainability more broadly.

Web Of Science
Times Cited

1

Journal Citation
Indicator

0.54